



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 8 juin 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 8 juin 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Me Chantal Doucet, greffière et M. Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

Déclaration par monsieur le maire au nom de la Ville de Shawinigan - Solidarité avec les Premières nations du Canada et plus particulièrement la nation Atikamekw

C'est avec une grande tristesse que le conseil a appris que les dépouilles de 215 enfants ont été localisées le 28 mai dernier sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops, en Colombie-Britannique.

Cette macabre découverte vient illustrer d'une terrible façon un sombre chapitre de l'histoire de notre pays sur le déracinement des communautés autochtones et sur les efforts qui ont été déployés pour les dépouiller de leur culture et de leur identité.

Le Conseil souhaite que les gouvernements du Canada et du Québec mettent tout en œuvre pour enquêter sur ce qui s'est réellement passé dans les 129 pensionnats autochtones, dont une douzaine étaient situés sur le territoire québécois.

Le Conseil accueille très favorablement le projet de loi fédérale qui vise à créer la Journée nationale de vérité et de réconciliation, un nouveau jour férié devant être fixé au 30 septembre.

Puis, le 2 juin dernier se terminait l'enquête du coroner sur le décès de Joyce Echaquan. Pendant les 13 jours d'audience, on a pu entendre avec émotion les témoignages de sa famille et des membres de la nation Atikamekw.

La mort de madame Echaquan dans des circonstances troublantes, le 28 septembre dernier à l'hôpital de Joliette, a soulevé le voile sur une situation inacceptable de préjugés.

Le Conseil espère que le rapport de la coroner Géhane Kamel, comme elle l'a elle-même déclaré, soit honnête et fondateur d'un pacte social qui va faire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

en sorte que, plus jamais les membres des premières nations subiront de préjudices reliés à leur identité.

Le Conseil souhaite que le gouvernement du Québec soit à l'écoute des recommandations de la coroner Kamel.

Le Conseil désire tendre la main à la nation Atikamekw.

Au nom de nos citoyens, nous voulons affirmer notre fierté d'avoir un mot atikamekw, Shawinigan, comme nom de ville. Nous avons amorcé des discussions avec la nation Atikamekw et nous souhaitons établir des collaborations afin de faire grandir nos communautés respectives.

Monsieur le maire cède la parole à monsieur Constant Awashish,
Grand Chef du Conseil de la Nation Atikamekw (CNA).

Moment de recueillement.

R 222-08-06-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 223-08-06-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 MAI ET DU 31 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021 et des séances extraordinaires tenues les 17 mai 2021 et 31 mai 2021 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 224-08-06-21

DÉPÔT - CERTIFICATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LES RÈGLEMENTS SH-628.1, SH-676 ET SH-678

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats concernant les procédures de demandes écrites tenant lieu de registre et tenues du 19 mai au 3 juin 2021 relatifs aux règlements :

- **SH-628.1** ayant pour objet d'augmenter le montant de la réserve financière pour le financement des dépenses en approvisionnement, traitement, distribution de l'eau potable ainsi que pour la mise aux normes des infrastructures;
- **SH-676** décrétant un emprunt et une dépense de 375 000 \$ pour engager des honoraires professionnels en ingénierie;
- **SH-678** créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à l'assainissement des eaux;

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

D 225-08-06-21

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

D 226-08-06-21

DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL - APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le rapport annuel relatif à l'application du Règlement de gestion contractuelle (RGC).

D 227-08-06-21

DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE - EXERCICE FINANCIER 2020

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur du Service des finances et trésorier dépose le rapport financier pour l'exercice financier 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

D 228-08-06-21

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que ce rapport soit publié dans le journal « L'Hebdo du St-Maurice ».

R 229-08-06-21

ADOPTION - PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VICE-PRÉSIDENCE À LA VÉRIFICATION - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en application du Règlement SH-618 relatif à la vérification de la conformité des opérations et la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec et ayant pour objet de la mandater afin d'effectuer un audit de performance et mesurer si la Ville remplit sa mission de façon optimale, en utilisant les ressources disponibles avec efficacité, efficience et économie, et ce, en tenant compte de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives applicables,

CONSIDÉRANT QUE le rapport final de l'audit de performance sur la gouvernance et la gestion financière de la Ville de Shawinigan préparé par la Commission municipale du Québec a été déposé lors de la séance du 13 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations contenues au rapport d'audit doivent faire l'objet d'un plan d'action pour leur mise en œuvre et par lequel la Ville s'engage à prendre les actions nécessaires pour se conformer à ces recommandations;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil de la Ville de Shawinigan adopte le Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 230-08-06-21

EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Louis Lemire à titre de contremaître voirie au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Le conseiller Martin Asselin divulgue la nature de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question puisqu'il est administrateur du Club baseball Cascades Shawinigan. Aussi, il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci en quittant la plateforme de visioconférence.

R 231-08-06-21

SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - CLUB BASEBALL CASCADES SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission sur les loisirs et la vie communautaire;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Club baseball Cascades Shawinigan relativement à une aide financière pour la tenue des activités pour les saisons 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Martin Asselin se reconnecte à la plateforme de visioconférence.

R 232-08-06-21

CONTRAT DE SERVICES - MONSIEUR DANIEL CHAUVETTE - FORMATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT qu'en plus de ses fonctions de responsable de la division parcs et plateaux sportifs à la Ville, monsieur Chauvette est aussi un formateur de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM);

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Ville, monsieur Chauvette a manifesté son intérêt pour agir comme formateur officiel au sein de l'organisation;

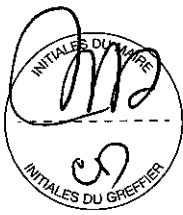
CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de bénéficier des compétences et de l'expertise technique de monsieur Chauvette;

CONSIDÉRANT que monsieur Chauvette doit, annuellement, offrir ses services de formateur associé APSAM pour pouvoir maintenir ce même statut;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat de services à intervenir avec monsieur Daniel Chauvette pour agir à titre de formateur en santé et sécurité au travail pour les employés municipaux et se terminant au plus tard le 14 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 233-08-06-21

CONTRAT - ACQUISITION DE VÉHICULES - 3 LOTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules de service;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend 3 lots selon la catégorie de véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition de véhicules de service aux plus bas soumissionnaires conformes de la manière suivante :

- 1 véhicule électrique (lot 1) - **Lessard Buick Chevrolet GMC**, pour un montant total de **44 736 \$**, taxes en sus;
- 2 fourgonnettes (lot 2) - **Jacques Olivier Ford inc.**, pour un montant total de **101 851 \$**, taxes en sus;
- 2 camions cube (lot 3) - **Jacques Olivier Ford inc.**, pour un montant total de **168 290 \$**, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-666.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-666 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 234-08-06-21

CONTRAT - ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues (lot 1) et d'un chariot élévateur télescopique (lot 2);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil octroie les contrats pour l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'un chariot élévateur télescopique aux plus bas soumissionnaires conformes de la manière suivante :

- chargeur sur roues neuf (lot 1) - **Brandt Tractor Ltd**, pour un montant total de **234 995 \$**, taxes en sus;

- chariot télescopique neuf (lot 2) - **Manulift EMI Itée**, pour un montant total de **157 350 \$**, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-666.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-666 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 235-08-06-21

CONTRAT - SERVICES DE PEINTURE ET DE SABLAGE DE MACHINERIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services de peinture et de sablage de machinerie;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend 3 lots selon la catégorie de véhicules, soit un chargeur sur roue, une niveleuse et une remorque;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour des services de peinture et de sablage de machinerie au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Peintre Mobile inc.**, pour un montant de **141 422 \$**, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-666.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-666 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 236-08-06-21

CONTRAT - SERVICES DE LABORATOIRE POUR L'ANALYSE DES EAUX ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE LAC-À-LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services de laboratoire pour l'analyse des eaux et suivi environnemental à la station de traitement de l'eau potable Lac-à-la-Pêche;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour des services de laboratoire pour l'analyse des eaux et suivi environnemental à la station de traitement de l'eau potable Lac-à-la-Pêche au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Eurofins Environex**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 237-08-06-21

CONTRAT - INSTALLATION ET RACCORDEMENT DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'installation et le raccordement de compteurs d'eau pour divers bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'installation et le raccordement de compteurs d'eau au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Plomberie Lecomte inc.**, au montant forfaitaire de 96 313,13 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-517.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 238-08-06-21

CONTRAT - MODERNISATION DE L'ASCENSEUR DU CENTRE DES ARTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la modernisation de l'ascenseur du Centre des arts qui nécessite des travaux de mise aux normes dont notamment le remplacement de l'unité hydraulique et le panneau de contrôle;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend également une option supplémentaire pour refaire le plafond de la cabine de l'ascenseur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la modernisation de l'ascenseur du Centre des arts, incluant l'option pour le plafond suspendu de la cabine d'ascenseur, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction R. Cloutier inc.**, pour un montant de 165 178 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-552.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 239-08-06-21

REJET DES SOUMISSIONS - CONSTRUCTION DU CHALET DE SERVICE BEAU-RIVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la construction du chalet de service Beau-Rivage;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis se sont avérés plus élevés que les coûts estimés de même que le budget prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant la construction du chalet de service Beau-Rivage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AV 240-08-06-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-654.1 - PROGRAMME D'AIDE AUX PARTICULIERS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-654.1 modifiant le règlement SH-654 établissant un programme d'aide aux particuliers en matière environnementale afin de rendre admissibles les industries, les commerces et les institutions (ICI) et apporter certaines modifications mineures pour bonifier le programme, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 241-08-06-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-679 - EMPRUNT - 190 000 \$ - RÉFECTION ET ENTRETIEN AUX OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-679 décrétant un emprunt et une dépense de 190 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et d'entretien aux ouvrages d'eau potable et d'eaux usées, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 242-08-06-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-680 - EMPRUNT - 460 000 \$ - INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Guy Arseneault donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-680 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000 \$ pour la réalisation de travaux à des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que pour les honoraires professionnels, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 243-08-06-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-550.55 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 26 avril 2021 et qu'un second projet de règlement a également été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a mentionné l'objet de celui-ci;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan**

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-550.55 modifiant le Règlement de zonage SH-550* dans le but de réviser, bonifier et restructurer les dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 244-08-06-21

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-1.93 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
ORDRE ET PAIX PUBLIQUE, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET
NUISANCES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 31 mai 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le Règlement SH-1.93 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet l'administration générale, l'ordre et la paix publique, la circulation, le stationnement et les nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 245-08-06-21

**AFFECTATION - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES
RELIÉES À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement SH-678 créant une réserve financière pour le financement des dépenses reliées à l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QU'une réserve financière permet de mieux répartir dans le temps l'effort financier des citoyens en plus d'étaler le financement de travaux sur une période plus longue et ainsi réduire le niveau d'endettement de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE certains montants perçus via la tarification de 2020 n'ont pas été entièrement dépensés et que ceux-ci doivent exclusivement être utilisés aux fins pour lesquels ils ont été perçus;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil affecte un montant de 1,1 M\$ à la réserve financière pour les dépenses reliées à l'assainissement des eaux SH-678.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 246-08-06-21

AFFECTATION - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES EN APPROVISIONNEMENT, TRAITEMENT, DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE AINSI QUE POUR LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement SH-628 créant une réserve financière pour le financement des dépenses en approvisionnement, traitement, distribution de l'eau potable ainsi que pour la mise aux normes des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'une réserve financière permet de mieux répartir dans le temps l'effort financier des citoyens en plus d'étaler le financement de travaux sur une période plus longue et ainsi réduire le niveau d'endettement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certains montants perçus via la tarification de 2020 n'ont pas été entièrement dépensés et que ceux-ci doivent exclusivement être utilisés aux fins pour lesquels ils ont été perçus;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil affecte un montant de 1 M\$ à la réserve financière pour les dépenses en approvisionnement, traitement, distribution de l'eau potable ainsi que pour la mise aux normes des infrastructures SH-628.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 247-08-06-21

APPROPRIATION - SURPLUS NON AFFECTÉ - AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un montant de 3 012 097 \$ en aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé d'utiliser cette aide pour assouplir le fardeau fiscal des citoyens pour l'exercice financier 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise l'appropriation d'un montant de 3 012 097 \$ du surplus non affecté pour l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 pour être transféré au fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 248-08-06-21

APPROPRIATION AU FONDS GÉNÉRAL DES REVENUS DU FONDS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le *Règlement SH-225 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques*;

CONSIDÉRANT QUE les sommes versées au fonds doivent être utilisées pour la réfection ou l'entretien des voies publiques afin de pallier aux inconvénients liés au transport des substances assujetties;

CONSIDÉRANT que la Ville doit approprier au fonds général, les sommes perçues afin qu'elles soient utilisées pour les fins auxquelles elles sont destinées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à approprier au fonds général les revenus du fonds de carrières et sablières réalisés en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 249-08-06-21

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la Ville peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil permette à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

Qu'une copie vidimée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 250-08-06-21

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après la somme totale de 18 701,78 \$ répartie de la manière suivante :

- Programme d'adaptation de domicile 6 795,10 \$;
- Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite 11 906,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 251-08-06-21

APPUI - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

CONSIDÉRANT QUE les services de garde éducatifs à l'enfance sont un service essentiel pour les parents et qu'ils ont permis d'augmenter de manière très importante le nombre de femmes actives sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a une pénurie de places partout au Québec et qu'il est nécessaire d'accélérer leur création afin de permettre à tous les parents d'y avoir accès;

CONSIDÉRANT QUE cette pénurie retarde le retour à l'emploi de nombreux parents, principalement des mères, et a des impacts sur le développement social et économique de nos collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent contribuer au développement de places dans leur milieu et que le comité sur les services de garde a identifié plusieurs mesures concrètes pour en accélérer le développement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Famille a annoncé la tenue de consultations en juin prochain auxquelles l'UMQ sera invitée à participer;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ fera des recommandations dans le mémoire qu'elle déposera lors des consultations du ministère de la Famille en juin;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil appuie l'Union des municipalités du Québec dans sa démarche de dépôt d'un mémoire lors des consultations du ministère de la Famille et approuve les recommandations qui y sont inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 252-08-06-21

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, la conseillère suivante à représenter la Ville :

Jacinthe Campagna lors du 5 à 7 virtuel organisé par la Jeune chambre de la Mauricie, la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan ainsi que la Chambre de commerce de Mékinac qui aura lieu le 17 juin 2021;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 6 juillet 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 28 juin 2021, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 34.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Maire

Me Chantal Doucet
Greffière